Envoyé en préfecture le 16/10/2026
Reçu en préfecture le 16/10/2026
Publié le
ID : 038-263810137-20261016-2026_45_DA-CC

Centre Communal d'Action Sociale

DÉCISION ADMINISTRATIVE

N° 2026_45_DA

Prise en application de la délibération du Conseil d'Administration du CCAS de VIF en date du 21 avril 2026 et conforme aux dispositions des articles R.123-21 et R.123-22 du Code de l'Action Sociale et des Familles,

Objet :

Convention de prestation musicale

Le Président du CCAS de VIF (Isère)

DÉCIDE

De conclure, une convention avec DESTINATION MUSIC, 1 B rue Gérard NEYRIN 69630 CHAPONOST
pour une représentation musicale prévue le 17 décembre 2026 d'une durée de 1h/1H30
Le montant global de la prestation est fixé à 270 euros (pas de TVA)

De signer la convention annexée à la présente décision administrative.

Fait à Vif, le 24 septembre 2026

Par délégation du Conseil d'Administration,
Le Président du CCAS,

Guillaume CARASSIO

Signé électroniquement par : Guillaume CARASSIO
Date de signature : 16/10/2026
Qualité : Président du CCAS

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE MAIRIE DE VIF 38450

Monsieur Le Président du CCAS,
Guillaume CARASSIO

Le Président du CCAS, soussigné, certifie sous sa responsabilité, que le présent acte publié sous forme électronique sur le site internet de la collectivité est exécutoire et qu'il peut faire l'objet d'un recours au Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de cette date de publication.